N°1352

du 14 JUILLET 2020

Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

JUSTICE P.3

Enquête autour des circonstances de la mort du Colonel Madjoulba Bitala

Des expertises balistiques via la justice française, pour savoir

DROITS DE L'HOMME P.3

Affaire des présumés braqueurs abattus en 2019

La responsabilité encore à trouver, après le rapport spécial de la CNDH

PANIER DE LA MENAGERE P.6

Sur les principaux marchés de la capitale / Selon les chiffres de l'INSEED

Recul de 0,7 point des prix en juin, en lien avec Tomates rondes et Gombos frais

DECENTRALISATION P.6

Exécution du Programme d'appui à la décentralisation

Trois communes appuyées dans la gestion de leur marché

P. 7 **En cette période de coronavirus**

NOUVELLES OBLIGATIONS À DESTINATION OU EN PARTANCE DE LOME

Une vue du hall d'enregistrement de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadèma de Lomé (Archives)

L'application mobile TOGO SAFE exigée pour tous les voyageurs

P.4 En lien avec le Coronavirus

- **Cultes de nuit, veillées de prières et funèbres restent interdits**
- **Le Premier ministre et les députés offrent du matériel de respect des mesures barrières aux populations de Haho**
- **Les cadres Unir en mission de sensibilisation et de paix entre Bassar et Adja**
- **L'OMS demande un accès équitable aux futurs vaccins de COVID-19 en Afrique**

Prix: Togo, Bénin, Burkina: **250CFA** Zone CFA: **300 F** Europe et autres pays: **1 euro --- Abonnement:** Contacter **22 61 35 29 / 90 05 94 28**

AZIMUTS INFOS

L'hydrogène est-il une énergie propre ?

L'hydrogène est parfois présenté comme l'énergie propre de demain. Et l'Agence internationale de l'énergie l'a assuré en 2019, il doit jouer un rôle clé dans la transition énergétique. Associé à une pile à combustible, il apparaît en effet sans émission locale de CO2. Mais le bilan de son utilisation n'est pas aussi simple.

L'hydrogène (H) est l'élément le plus abondant de l'univers : 75 % en masse et plus de 90 % en nombre d'atomes. On en trouve essentiellement au cœur des étoiles et dans les atmosphères des planètes géantes gazeuses. Sur Terre, l'hydrogène entre notamment dans la composition de l'eau -- un atome d'oxygène et de deux atomes d'hydrogène (H2O) -- et dans celle de la matière vivante -- 10 % de la masse d'un corps humain est constituée d'hydrogène. Une abondance qui pourrait constituer un avantage de taille dans la course à une énergie durable.

Rappelons par ailleurs que l'hydrogène n'est pas à proprement parler une source d'énergie, mais plutôt un vecteur d'énergie, tout comme l'électricité. Il sert à transporter de l'énergie produite par une source primaire (pétrole, uranium) jusqu'aux usagés.

Pour déterminer si l'hydrogène est une énergie propre, c'est-à-dire sans émission de polluants ni de gaz à effet de serre, il faut prendre en compte son cycle de vie complet, du puits à la roue, en d'autres mots, de sa production à son utilisation.

Hydrogène, un vecteur d'énergie possiblement propre

Ainsi, notons d'abord que l'utilisation d'hydrogène pour la production d'électricité dans une pile à combustible ne génère pour seul déchet que de l'eau. Il n'y a aucune émission de polluants sur le site en question. Son usage peut donc être qualifié de propre.

À ceci près qu'en général, l'hydrogène étant un gaz très peu dense, il doit être comprimé ou liquéfié, ce qui nécessite le recours à une quantité importante d'énergie qui, elle, peut ne pas être aussi propre.

Par ailleurs, si l'hydrogène est abondant, il est rarement présent à l'état pur dans la nature. Pour le séparer des autres éléments (carbone, oxygène, etc.), il faut, là aussi, mobiliser de l'énergie. Aujourd'hui, pour des raisons économiques, 95 % de l'hydrogène est produit à partir de sources fossiles : par reformage de gaz naturel notamment ou par gazéification de charbon de bois. Des procédés a priori émetteurs de CO2. Cet hydrogène ne peut donc pas être considéré comme propre. Sauf si les procédés de reformation sont couplés à des procédés de capture et de stockage de ce CO2, avec une augmentation du coût de production. Ou si l'on parle de gazéification d'une biomasse reconstituée au fur et à mesure pour améliorer son empreinte carbone.

L'hydrogène peut aussi être produit par électrolyse de l'eau. Une technique qui permet de décomposer, grâce à un apport d'électricité, les molécules de H2O en dihydrogène (H2) et en oxygène (O). Sans émission de CO2 donc. À condition que l'électricité en question soit elle-même une électricité d'origine renouvelable, solaire photovoltaïque ou éolienne par exemple. De quoi faire donc de cet hydrogène-là -- qui reste aujourd'hui plus de quatre fois plus cher que l'hydrogène produit à partir de ressources fossiles --, une énergie propre.

L'UNION
Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses
Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC
Siège: Wuiti - Nkafu
Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28
e-mail: patrie006@yahoo.fr
Casier N° 60 / M.P.
Impression
Groupe de presse L'Union
Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON
Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI
Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA
Service photographie
Roland OGOUNDE
Dessin-Caricature
LAWSON Laté
Graphisme
Guillaume BOGLA

Cinéma

Online African Film Festival projette d'être permanent

Online Africain Film Festival (OAFF), le festival de films africains et des diasporas lancé en 2019, a décidé de devenir permanent. L'OAFF est le premier festival mondial du film AFRICAIN & DIASPORA et une plateforme de streaming en ligne.

La structure vient de lancer un plan de financement à travers une plateforme de crowdfunding et de financement participatif.

Le moment est venu de soutenir la nouvelle génération de cinéastes africains et de leur donner une plateforme pour s'exprimer, estime l'OAFF. " *Que vous soyez au Ghana, au Sénégal, en Afrique du Sud, en Jamaïque, au Brésil, en France, au Canada, aux Etats-Unis, etc... nous avons tous un lien avec l'Afrique et sa diaspora* ", selon le communiqué.

L'OAFF vous donne accès à la culture africaine et aux histoires racontées par les Africains.

Après 5 ans d'accueil de festivals de cinéma, le festival compte permettre à plus de gens l'accès aux films africains tout au long de l'année. La plateforme de streaming actuelle est trop coûteuse à exploiter et peu conviviale. Et les responsables veulent l'améliorer pour une plus grande utilisation. Ils désirent également faire l'acquisition de nouveaux films et séries avec de meilleurs modèles de paiement pour les cinéastes. L'objectif est de disposer d'au moins plus de 100 films par an et introduire un modèle de visionnage gratuit pour les clients n'ayant pas les moyens de s'abonner.

La structure compte lever plus de 28.000 dollars.

Le cinéma africain est en plein boom avec des développements dans plusieurs pays, notamment anglophones. Nollywood, troisième plus grand cinéma au monde, diffuse d'importants films du Nigéria. Il prend une part importante dans le budget de l'Etat fédéral.

Parution

"*Trop et jamais assez*", le livre qui dézingue Trump sortira France en octobre

Finalement, Mary Trump, la nièce du président américain, a fini par avoir raison de ses oncles. Son livre "*Trop et jamais assez*", en anglais Too Much and Never Enough: How My Family Created the World's Most Dangerous Man sera publié par Simon & Schuster, parait après-demain à New-York. En France, la sortie est programmée pour le mois d'octobre.

Ce sont les éditions Albin Michel qui ont remporté les enchères. Bloquée par les tribunaux de New-York sur des plaintes déposées par deux de ses oncles dont le président lui-même, le livre fera sa sortie en ce mois. Sur Amazon, le titre occupe depuis quelques semaines les premières places des ventes, toutes catégories confondues.

Albin Michel, pour la France, traduira et publiera le titre "*dans le courant du mois d'octobre*", nous assure la maison, sous le titre Trop et jamais assez.

L'histoire commence à être connue : Mary L. Trump, psychologue clinicienne et unique nièce de Donald, porte un regard acide sur sa famille - expliquant comment son oncle est devenu l'homme qui "*menace désormais la santé, la sécurité économique et le tissu social de ce monde*".

Elle y raconte "*un cauchemar de traumatismes, de relations destructrices et une combinaison tragique de négligences et d'abus*", détaille

l'éditeur américain. En somme, le portrait sous la forme d'une saga, qui plonge dans l'intimité de "*l'une des familles les plus puissantes et les plus dysfonctionnelles au monde*".

Actualite.com/L'Union

Documentaire

" *Enfants cachés de la France coloniale* ", les métis ivoiriens en quête de justice

Un documentaire s'intéresse à ces enfants nés de mère ivoirienne et de père français avant l'indépendance de 1960, qui demandent justice

C'est un aspect peu connu de la colonisation française en Afrique occidentale que ce court mais instructif documentaire de 26 minutes, réalisé en Côte d'Ivoire, a choisi de traiter. Des enfants métis nés avant l'indépendance ivoirienne d'août 1960, de mère africaine et de père blanc, témoignent. Même si la plupart se sont parfaitement intégrés dans la société ivoirienne, ils sont toujours en quête de justice.

En 1903, le gouverneur général de l'Afrique occidentale française ordonne de " séparer " les enfants métis du reste de la société. Chaque grande ville de l'empire colonial

français doit fournir un espace pour accueillir ces enfants arrachés à leur mère et coupés de leur père.

L'historien Pascal Blanchard rappelle le succès d'un livre intitulé L'amour aux colonies. Paru en 1893 et réédité à 37 reprises, ce " bréviaire racial et sexuel " indique qu'avoir une jeune indigène concubine ne perturbe en rien le statut social du colon, même s'il est marié à une Française. Le corps de l'autre, comme la terre, appartient à l'époque aux colonisateurs. En tant que Blanc, faire un enfant à une femme noire et disparaître ensuite ne pose aucun problème.

Des sujets, pas des citoyens

De nombreux enfants naîtront de ces unions plus ou moins forcées et parfois très brèves entre colons blancs et jeunes femmes noires. En Côte d'Ivoire, ces enfants métis seront rassemblés et élevés au sein de l'imposant bâtiment qui servait de résidence au gouverneur à Bingerville, près d'Abidjan. Ce sont d'anciens pensionnaires de ce foyer de Bingerville que la réalisatrice a retrouvés et fait parler.

Le droit colonial avait fait de ces enfants des sujets, pas des citoyens. Mais avant l'indépendance, ces jeunes métis étaient également considérés comme pupilles de la nation. Or jamais la nationalité française ne leur a été accordée. D'où la douleur et l'incompréhension exprimées par les témoins interrogés.

Littérature

Sous psychotropes par le passé, Stephen King ne se souvient pas avoir écrit un best-seller

Écrivain particulièrement prolifique, Stephen King a écrit à ce jour plus de 60 romans. S'il s'est pleinement investi dans chacun de ses projets, la mémoire humaine a ses limites et l'auteur admet n'avoir aucun souvenir du processus d'écriture de l'un de ses best-sellers.

Pendant toute une partie de sa vie, King a dû combattre les démons de la drogue et de l'alcool. Cette lutte acharnée contre l'addiction s'est souvent ressentie dans son travail, notamment au travers de personnages marquants comme le très peu sympathique Jack Torrance de The Shining (traduction Joan Bernard, ed. Livre de Poche).

Aujourd'hui sobre depuis plus d'une décennie, l'auteur continue de produire des romans avec une régularité confondante, mais ces années de toxicomanie ont laissé des traces. Nombre de ses projets ont été rédigés sous l'influence de psychotropes, de cocaïne ou d'alcool, mais l'un de ses livres a été écrit à une période si agitée de sa vie que King n'a pratiquement aucun souvenir de l'avoir travaillé.

Cujo, (traduction Natalie Zimmermann, ed.Livre de Poche), est un roman publié en 1981 qui met en scène un St Bernard meurtrier de 100 kilos. Best-seller primé, il a ensuite été adapté en un film à succès en 1983. Classique de l'horreur, il est le favori de nombreux lecteurs et King lui-même avoue y être particulièrement attaché.

Malheureusement, la genèse de l'œuvre fut particulièrement chaotique, et impossible pour l'auteur de se rappeler les moments de création. Le roman a été écrit en grande partie en Angleterre, durant le séjour de l'écrivain dans ce pays en 1977, à une époque où il buvait énormément.

Le roman, qui a remporté le prix British Fantasy raconte comment un énorme Saint-Bernard atteint de la rage se transforme en redoutable machine à tuer qui piège dans leur voiture une femme et son enfant.

Affaire des présumés braqueurs abattus en 2019

La responsabilité encore à trouver, après le rapport spécial de la CNDH

Late Pater

Quelle polémique houleuse cette mort d'hommes a suscité en 2019 !! Au point où le ministre de la sécurité, le général Damehame Yark, a même jugé bon d'annoncer que l'Etat togolais va porter plainte contre la famille des deux personnes tuées par la police et contre le Mouvement Martin Luther King. Contre la famille, pour avoir *«faussement»* déclaré que la police est venue dans leur maison pour interpeler leurs fils et contre le Mouvement pour n'avoir pas interrogé la police avant de publier une déclaration sur les réseaux sociaux. Dans la foulée, il était dit que la police a ouvert une cellule d'enquête et, de son côté, la CNDH s'est saisie du dossier, le 1er août 2019, en créant un groupe de travail.

Ce qui est constant dans cette affaire des présumés braqueurs abattus par le GIPN le 28 juillet 2019 – et qui va encore survivre jusqu'à la vérité finale – est que la police nationale a organisé, le même jour, une conférence de presse où elle annonça, par le biais de son porte-parole, que son unité chargée de la lutte contre le grand banditisme, le Groupement d'intervention de la police nationale (GIPN), a abattu, au petit matin, deux braqueurs au quartier Kanyi-Kopé, derrière la clôture de l'usine Sototoles. Ce qui avait entraîné une vive réaction des parents des personnes abattues qui prétendent que ces deux individus présentés comme des braqueurs ont été enlevés à leurs domiciles respectifs dans la nuit du 27 juillet 2019 par des hommes dont certains habillés *«en tenue de sodja»* avant d'être abattus et présentés sur les médias et les réseaux sociaux. Ils accusaient ainsi la police nationale d'exécution extra-judiciaire. Les individus abattus sont Amouzou Koffi alias ''cimetière'', célibataire avec deux enfants, menuisier de profession et repris de justice avec plusieurs antécédents judiciaires, et Mlatawo Dékpo, célibataire sans enfant, peintre staffeur de profession, sans antécédents judiciaires.

Le groupe de travail de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a ordonné des expertises, après des auditions et des transports sur le terrain. Le rapport de l'institution de promotion et de protection des droits de l'homme a été signé le 5 décembre 2019 par son président, Mme Nakpa Polo, mais il n'est publié que ce 10 juillet 2020. On y apprend que des réponses ont été données à une série d'interrogations. Ainsi, au regard des nombreux témoignages aussi concordants, les uns que les autres, et des informations édifiantes, le groupe de travail conclut que, le jeudi 25 juillet 2019, dans l'après-midi, des hommes dont certains en tenue de «sodja» sont allés rechercher ''*cimetière*'' à son domicile ; que, dans la nuit du samedi 27 juillet, ''cimetière'' et Dékpo ont été enlevés à leurs domiciles par des hommes dont certains en tenue de «sodja». Mais des éléments probants n'ont pas pu être recueillis, établissant que ce sont les membres du GIPN qui se sont rendus au domicile de ''cimetière''. Donc, *«la responsabilité du GIPN ne saurait être engagée»*, estime le groupe de travail qui, toujours *«au regard des éléments recueillis lors de l'enquête, n'écarte pas l'hypothèse selon laquelle les auteurs de l'enlèvement pourraient être des connaissances de ces présumés braqueurs»*.

Il est aussi constant qu'ils ont été abattus à côté de l'usine Sototoles. Seulement *«le groupe de travail n'est pas arrivé à décrire les circonstances exactes dans lesquelles les présumés braqueurs ont trouvé la mort»*. Par conséquent, il *«écarte l'hypothèse selon laquelle les présumés braqueurs auraient été tués ailleurs et leurs corps déposés audit lieu»*. Les personnes abattues étaient-elles en opération de braquage ? *«Les éléments recueillis n'établissent pas, même si l'un des présumés braqueurs a plusieurs antécédents, que ceux-ci étaient délibérément sortis cette nuit pour aller commettre un braquage»*.

Pour écarter la responsabilité du GIPN dans l'enlèvement du 27 juillet 2019, le groupe de travail de la CNDH a regardé chez les membres de l'équipe opérationnelle anti-braquage (de 10 agents) et le commandement qui a tout coordonné à distance. Ici aussi, des preuves n'ont pu être trouvées. D'où le doute sur cette responsabilité. Surtout que le commandement a agi sur la base des renseignements à lui fournis par son informateur. Lequel informateur a joué un *«rôle prépondérant dans la mise en place et l'exécution de l'opération»*. Mais – alors que tout pouvait se faire avec les garanties possibles en la matière – le groupe de travail *«n'a pas pu avoir accès à cet informateur»*. *«Dans ces conditions et en l'absence de tout autre indice, le groupe de travail ne saurait hâtivement conclure à la responsabilité du commandement»*, conclut le rapport. A l'étape actuelle, la CNDH *«estime que l'audition de l'informateur permettra d'identifier les auteurs de l'enlèvement des présumés braqueurs»*.

A la fin, la Commission nationale des droits de l'homme recommande l'ouverture d'une enquête judiciaire au garde des sceaux, pour faire la lumière sur les zones d'ombre qui persistent. Et au ministre de la sécurité et de la protection civile, de garantir la sécurité de tous les parents, témoins et sachants qui sont intervenus dans le cadre de cette enquête.

Enquête autour des circonstances de la mort du Colonel Madjoulba Bitala

Des expertises balistiques via la justice française, pour savoir

Late Pater

Ils sont neuf haut gradés à composer la commission spéciale d'enquête administrative et de commandement, selon le décret de création du 8 mai 2020 : Général de Brigade Yark Damehame, ministre de la sécurité et de la protection civile, président ; Colonel Massina Yotroféï, directeur général de la gendarmerie nationale, 1er vice-président ; Lieutenant-Colonel Okpaoul Yaovi, directeur général de la police nationale, 2e vice-président ; Commissaire principal de police Bolenga Minpame, directeur central de la police judiciaire, 1er rapporteur ; Chef d'Escadron Hodin Edoh, chef du service de recherche et d'investigations criminelles de la gendarmerie, 2e rapporteur ; Colonel Madjoulba Calixte Batossie, Officier des FAT, membre ; Colonel Akpovy Kossi Gbèzondé, Officier de gendarmerie, membre ; Lieutenant-Colonel Kadanga N'Guwaki, Officier des FAT, membre ; et Commandant Boue Balakyeme, chef de l'unité de sécurité militaire, membre. Cette commission est chargée d'élucider les circonstances de la mort du Colonel Madjoulba Bitala des Forces armées togolaises (FAT). Elle peut, dans la conduite de sa mission, faire appel à toute personne ressource dont la compétence et l'expertise sont jugées nécessaires.

«La commission spéciale dispose d'un ***délai maximum de quinze (15) jours*** *pour rendre les conclusions de ses investigations»*, a fixé l'article 4 du décret. Un délai largement dépassé qui a fini par semer le doute dans les esprits dans la mesure où aucune information officielle ne vient expliquer ce large extra time. Et c'est dans cette atmosphère que le confrère RFI donne les détails suivants.

C'est un vol particulier qui a atterri le dernier week-end de juin à Paris. A son bord, des scellés que Calixte Batossie Madjoulba, l'ambassadeur du Togo en France et frère aîné de la victime, est venu remettre à la justice française. Ces scellés ? Des pistolets et des douilles saisis par les autorités togolaises à l'intérieur du camp militaire où le colonel Bitala Madjoulba, commandant du 1er bataillon d'intervention rapide (BIR), a été assassiné. Pour tenter de confondre le ou les auteurs de l'assassinat, les enquêteurs ont décidé de procéder à des expertises balistiques. Leur idée est de comparer la balle retrouvée sur le corps de la victime avec celles des armes appartenant à des militaires du camp. Environ 75 pistolets ont ainsi été saisis avec leurs cartouches. Selon une source proche de l'enquête, le juge en charge de l'affaire a alors émis des commissions rogatoires internationales à des fins d'expertises balistiques. Comme plusieurs pays africains, la France, via une demande d'entraide judiciaire, a été sollicitée pour procéder à ces expertises. Une demande rapidement acceptée par Paris.

Assassiné d'une balle dans le cou, tirée à bout portant. Cette démarche semble indiquer une chose : deux mois et demi après les faits, les autorités togolaises ne sont toujours pas parvenues à identifier le ou les assassins et surtout à comprendre pourquoi le commandant du 1er bataillon d'intervention rapide (BIR) a été tué. Parmi les hypothèses évoquées, il y a celle d'un assassinat lié à des rivalités ethniques au sein de l'armée, celle d'un règlement de compte en lien avec de possibles trafics, et même celle d'un message adressé au clan présidentiel – dont l'officier assassiné et surtout son grand frère sont réputés proches –, mais le mystère reste entier.

«Personne n'est arrêté pour le moment dans le cadre de l'enquête judiciaire», assure cette source proche du dossier. Une enquête militaire est également en cours, mais il est difficile d'obtenir des détails. Cet assassinat apparaît d'autant plus mystérieux que le colonel a été assassiné quelques heures après l'investiture du président Faure Gnassingbé à laquelle il venait d'assister. Un élément laisse à penser que la victime connaissait son ou ses agresseurs. Ce dimanche 3 mai, le colonel Madjoulba rejoint son bureau, qui lui sert également de couchette, en milieu de soirée, après avoir fêté l'investiture au mess des officiers. Or, les enquêteurs ont constaté que la porte privée menant à son bureau, d'ordinaire fermée, était restée ouverte. Ce qui laisse supposer que le colonel aurait accueilli celui ou ceux qui allai(en)t ensuite l'assassiner. Le patron du BIR a-t-il été égorgé comme le dit la rumeur ? Deux sources bien informées écartent cette hypothèse et assurent à RFI qu'il n'a été tué que d'une seule balle. Tirée dans le cou, celle-ci est allée se loger dans le sternum. Le tir ayant été effectué à bout portant, il subsisterait, selon une de ces sources, une trace de brûlure au niveau de son cou qui pourrait donner l'impression que le colonel a été égorgé. Ce qui est sûr, c'est que le haut gradé a été tué dans la nuit. Sa secrétaire a découvert son corps au petit matin.

«Aucune demande» de restitution du corps n'a été effectuée par la famille. Dix semaines après, la dépouille de la victime est toujours à la morgue de Lomé. Les habitants du village de Siou – d'où était originaire Bitala Madjoulba – et des communes alentour étaient rapidement descendus dans la rue après sa mort pour réclamer la restitution de son corps en urgence. Et pour cause : dans la tradition losso, les personnes disparues de mort violente doivent être enterrées sans délai.

A l'époque, une source gouvernementale demandait alors du temps afin de procéder à une autopsie complète. Or, aujourd'hui, de source judiciaire on assure que *«l'autopsie a été faite et que tous les prélèvements nécessaires ont été accomplis»*. Pourquoi la dépouille n'a-t-elle pas alors été restituée à la famille ? Car *«aucun membre n'a introduit une quelconque demande»* au juge, répond cette source, qui précise : *«Nous travaillons étroitement avec la famille, à chaque fois qu'ils demandent à voir le corps à la morgue, on les y autorise»*. Et cette même source de conclure : *«il appartient maintenant à la famille – si elle est prête pour procéder aux cérémonies d'inhumation – de demander la restitution du corps»*. Extrêmement discret, Calixte Batossie Madjoulba, le frère aîné de la victime, n'a pas donné suite à nos sollicitations.

Matérialisation du Projet «Décentralisation et localisation des ODD»

L'Université de Kara offre également ses service à Lacs 1

Le projet «Décentralisation et localisation des ODD» est en marche dans la commune Lacs 1. Après Kozah 2 et Oti 2, l'Université de Kara s'est transportée vendredi à Aného, sur la frontière avec le Bénin, pour signer avec la commune Lacs 1 une convention dans le cadre de ce projet financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et dont l'objectif est de renforcer les initiatives de l'administration publique locale de 5 communes bénéficiaires et des populations actives de ces localités.

La convention a été signée en présence du roi Nana Anè XV, chef traditionnel de la ville d'Aného, du secrétaire général du ministère en charge de l'Administration territoriale et de Mététéiton Houmey Eklu-Koevanu. Représentant le représentant résident du PNUD au Togo qui plante le décor de ce projet. «*Le PNUD, qui soutient depuis plus d'une décennie le processus de décentralisation au Togo, s'est engagé à renforcer son accompagnement à ce processus dans la mesure où le ministère de l'Administration territoriale a travaillé fortement à ce que les communes soient mises en places, les élus locaux installés pour que la décentralisation soit effective et profitable aux populations*», a-t-elle déclaré citée par le confrère Global Actu. Cette initiative, qui est sa phase pilote, a une subvention de 1,35 million de dollars. Il prend en compte un accompagnement technique et financier, selon les informations. «*L'accompagnement, au-delà des ressources financières qui sont apportées, a plusieurs volets notamment l'élaboration des plans locaux de développement, le soutien aux initiatives à potentiel économique pour les femmes*», a expliqué la représentante du PNUD.

Toutes ces actions seront accompagnées de la digitalisation et c'est à ce titre que l'université de Kara interviendra. A tout ceci, il faut ajouter plusieurs renforcements de capacités et le soutien à la modernisation des communes.

Pour choisir les 5 communes bénéficiaires, des critères ont été mis en jeu, notamment un point d'honneur aux communes dirigées par des femmes, l'indice de disparité et d'inégalité. D'autres critères encore ont intervenu notamment le positionnement de la commune. C'est à ce titre que la commune Lacs 1 a été retenue en ce qu'elle jouit, dit-on, d'un positionnement historique et touristique.

La représentante du PNUD a également salué le leadership de Me Alexis Aquereburu, maire de la commune Lacs 1. «*Il a très tôt a sollicité le PNUD avant même que le projet ne soit mis en place. Nous constatons qu'il y a de la proactivité, de l'anticipation au niveau de la commune Lacs 1. Cela ne peut que donner de bons résultats*», a-t-elle lancé.

Au nom des 3 trônes et de la population des Lacs, le roi Nana Anè XV, chef traditionnel de la ville d'Aného, a remercié le partenaire et l'UK. Les 5 communes bénéficiaires de la phase pilote de ce projet sont Agoè-Nyivé 5, Lacs 1, Agou 1, Kozah 2 et Oti 2.

Avec : GlobalActu

En lien avec le Coronavirus

Cultes de nuit, veillées de prières et funèbres restent interdits

Late Pater

Ça s'active dans les paroisses, temples et chapelles, tout heureux de la reprise des activités cultuelles. On balaie et on nettoie les bancs depuis la dernière rencontre entre les leaders religieux et le ministère de l'administration territoriale. Selon le communiqué officiel qui entérine la réouverture partielle et progressive, il s'agit d'expérimenter cette ouverture dans un nombre limité de lieux de culte, pour chacune des obédiences religieuses.

Les confessions religieuses publient, à tour de rôle, la liste de leurs lieux de culte retenus. Ces lieux de culte d'expérimentation sont choisis sur la base du nombre fixé par le gouvernement, pour chaque confession religieuse par préfecture. Et le gouvernement insiste sur le fait que cette reprise partielle ne concerne que les cultes de journée. Autrement dit, **les cultes de nuit, les veillées de prières et les veillées funèbres sont et demeurent interdits**.

La réouverture partielle est prévue à partir du vendredi 17 juillet 2020 à 6 heures. Pour une durée d'un mois, dit-on. «*Le gouvernement demande aux fidèles dont les lieux de culte habituels ne seront pas ouverts de continuer à prier chez eux et d'éviter d'aller grossir les rangs de ceux dont les lieux de culte sont ouverts, ceci pour éviter de fausser les résultats de l'expérimentation et de retarder davantage l'ouverture définitive et totale des lieux de culte*», conclut le communiqué du ministre Payadowa Boukpessi. La précision est utile dans la mesure où il est déjà constaté que des lieux de culte qui ne sont pas sur les listes publiées s'évertuent aussi à faire nettoyer leurs enceintes. Dans quel but ?

A juste titre, et pour coller à cette avancée prudente et faire respecter les mesures barrières dans les lieux de culte, Payadowa Boukpessi a écrit aux 117 maires, leur demandant de désigner, dans chaque commune, un point focal qui aura pour mission de s'assurer du respect des mesures barrières dans les lieux de culte en liaison avec la direction des cultes et de rendre compte de toute irrégularité constatée. Le port de masque reste obligatoire dans les différents lieux de culte.

La fermeture temporaire des lieux de culte a été décidée le 20 mars 2020 dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19.

Lutte contre la Covid-19 / Respect des mesures barrières

Le Premier ministre et les députés offrent du matériel aux populations de Haho

Le Premier ministre Komi Selom Klassou et les députés élus dans la préfecture de Haho ont offert samedi 11 juillet 2020 à Notsè (95 km de Lomé) un important lot de matériel anti-pandémie. Le don a été remis à aux populations par l'honorable Edem Kokou Tengué au nom du Premier Ministre, indique le parti au pouvoir. Qui précise qu'il est composé d'une centaine de dispositifs de lave-mains, de 120 bidons de 25 litres de savon liquide et de 84 cartons de gel hydro-alcoolique. Il a été réceptionné par le préfet de Haho Awo Tchangani, président du comité préfectoral de gestion de la riposte contre la Covid-19.

«*La maladie Covid-19 n'a ni sérum, ni vaccin et la seule manière de lutter contre cette maladie, c'est le respect des mesures barrières. Or, le respect des mesures barrières nécessite du matériel. Le Premier Ministre et les députés de la localité ont pensé qu'il était important de mettre à la disposition de la préfecture, du matériel supplémentaire en plus de ce que font les pouvoirs publics pour permettre un plus grand respect des mesures barrières afin de lutter contre la pandémie. Nous avons rencontré le comité préfectoral de lutte contre cette maladie, les chefs traditionnels et les maires à qui nous avons remis ce matériel*», a déclaré Edem Kokou Tengué, représentant le Premier ministre.

Au nom des populations des quatre communes bénéficiaires du Haho, Ewéfiaga Togbui Agokoli IV, roi des Ewé, a exprimé sa gratitude aux donateurs en particulier au Chef du gouvernement, natif de Haho, pour ce geste de bienfaisance et de fraternité à l'endroit du peuple de Haho.

Longtemps restée la seule préfecture sans Covid-19, Haho enregistre depuis le 25 juin dernier quatre cas confirmés de coronavirus dont un guéri, rappelle l'Union pour la République (UNIR, au pouvoir).

www.unir.tg

Conflits ethniques et lutte contre Covid-9

Les cadres Unir en mission de sensibilisation et de paix entre Bassar et Adja

Régler les conflits ethniques entre les Adja et Bassar et sensibiliser les populations sur l'actualité sanitaire actuelle dominée par le coronavirus. C'est le menu d'une série de rencontres entamée depuis le jeudi 09 juillet 2020 par une trentaine de cadres du parti Union pour la République (Unir) de la préfecture de Bassar, avec à sa tête les militants Abira Bonfoh et Koffi Kpal, députés à l'Assemblée nationale, à l'endroit des autorités locales, les forces vives, les leaders d'opinion et les représentants des différentes structures de base du parti des quatre coins de la préfecture.

Partout où la délégation est passée, des causeries-débats ont été animées afin de sensibiliser les populations sur la nécessité d'une cohabitation pacifique avec toutes les ethnies sans distinction. Les cadres ont mis un accent particulier sur le respect des mesures barrières préconisées par les autorités sanitaires en ces moments difficile de covid-19, indique le parti majoritaire au Parlement. La militante Abira Bonfoh a félicité et remercié le personnel soignant non seulement pour ses sacrifices consentis dans la gestion du COVID-19, mais aussi pour son travail quotidien dans la prise en charge et le traitement des malades atteints d'autres pathologies.

Plusieurs structures, notamment le CHP Bassar, l'orphelinat Al-Charhane, le CMS Kabou, les USP de Sara, de Dimori et de Bitchabe ont bénéficié d'un important don de matériels médicaux et divers. Une visite de terrain à Binadjoub (Bitchabe) a permis à la délégation du parti UNIR de constater l'effectivité des travaux d'électrification de la localité.

Lutte contre la pandémie du coronavirus

L'OMS demande un accès équitable aux futurs vaccins de COVID-19 en Afrique

Jean AFOLABI

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en Afrique (www.Afro.WHO.int) s'est jointe aux experts en vaccination pour exhorter la communauté internationale et les pays africains à prendre des mesures concrètes afin d'assurer un accès équitable aux vaccins de COVID-19, au moment où les chercheurs du monde entier se lancent dans une course pour trouver une protection efficace contre le virus. «*Il est clair qu'au moment où la communauté internationale se réunit pour mettre au point des vaccins et des thérapeutiques sûrs et efficaces pour le COVID-19, l'équité doit être au centre de ces efforts*», a déclaré Dr Matshidiso Moeti, directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique. «*Trop souvent, les pays africains se retrouvent tout au bas de la liste pour les nouvelles technologies, y compris les vaccins. Ces produits vitaux doivent être accessibles à tous, et pas seulement à ceux qui ont les moyens de les payer*», a-t-il ajouté dans un communiqué le 9 juillet dernier.

L'OMS et ses partenaires ont lancé l'accélérateur d'accès aux outils COVID-19 (ACT) pour accélérer le développement, la production et l'accès équitable aux diagnostics, aux thérapies et aux vaccins de COVID-19. Il réunit des dirigeants de gouvernements, d'organisations de santé mondiales, de groupes de la société civile, d'entreprises et de philanthropies pour s'assurer d'une répartition équitable des ressources face à la pandémie de COVID-19. L'OMS collabore avec Gavi, l'Alliance pour les vaccins, et la coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI) afin d'assurer une allocation équitable des vaccins à tous les pays, visant à fournir deux milliards de doses dans le monde pour les populations à haut risque, dont un milliard pour les pays à faible et moyen revenu.

L'Union Africaine a approuvé la nécessité pour l'Afrique de mettre en place un cadre permettant de s'engager activement dans le développement et l'accès aux vaccins de COVID-19. Les pays, précise le texte, peuvent dès à présent prendre des mesures qui renforceront les systèmes de santé, amélioreront l'administration de la vaccination et ouvriront la voie à l'introduction d'un vaccin contre le COVID-19. Ces mesures comprennent : la mobilisation de ressources financières, le renforcement de la fabrication locale de vaccins et des systèmes de réglementation, d'approvisionnement et de distribution, le renforcement des compétences et des connaissances de la main-d'œuvre, l'amélioration des services de proximité et l'écoute des préoccupations des communautés pour contrecarrer la désinformation.

Au niveau mondial, renseigne l'OMS, il existe près de 150 candidats vaccins de COVID-19 et 19 sont actuellement en cours d'essais cliniques. L'Afrique du Sud est le premier pays du continent à lancer un essai clinique avec l'université de Witwatersrand à Johannesburg, pour tester un vaccin développé par l'Institut Jenner d'Oxford au Royaume-Uni. Le Ox1Cov-19 Vaccine VIDA-Trial d'Afrique du Sud devrait impliquer 2000 volontaires âgés de 18 à 65 ans et inclure certaines personnes vivant avec le VIH. Le vaccin est déjà en cours d'essai au Royaume-Uni et au Brésil avec des milliers de participants.

Selon l'Académie africaine des sciences, seuls 2% des essais cliniques menés dans le monde ont lieu en Afrique. L'OMS estime qu'il est donc important de tester le vaccin de COVID-19 dans les pays qui en ont besoin pour s'assurer de son efficacité. Avec plus de 215 000 cas, l'Afrique du Sud représente 43% du nombre total de cas de COVID-19 sur le continent. Les essais cliniques doivent être réalisés conformément aux normes scientifiques et éthiques internationales et nationales, qui incluent le consentement éclairé de tout participant.

«*J'encourage un plus grand nombre de pays de la Région à se joindre à ces essais afin que les contextes et la réponse immunitaire des populations africaines soient pris en compte dans les études*», a déclaré Dr Moeti. «*L'Afrique dispose de l'expertise scientifique nécessaire pour contribuer largement à la recherche d'un vaccin de COVID-19 efficace. En effet, nos chercheurs ont contribué à la mise au point de vaccins qui offrent une protection contre les maladies transmissibles telles que la méningite, le virus Ebola, la fièvre jaune et un certain nombre d'autres menaces sanitaires courantes dans la Région*».

Covid-19 / Selon les prévisions de la Banque africaine de développement

Rebond de croissance économique de 3% attendu pour l'Afrique en 2021

L'Afrique devrait connaître un rebond de 3% de sa croissance économique en 2021 si les gouvernements parviennent à juguler la propagation de la pandémie de Covid-19, selon le **supplément aux «Perspectives économiques en Afrique 2020»** publié le mercredi 7 juillet par la Banque africaine de développement (www.AfDB.org). Dans une évaluation socio-économique complète de l'impact de la pandémie, la Banque a déclaré que la croissance devrait rebondir à 3% en 2021, contre -3,4% dans le pire des scénarios pour 2020. Ces prévisions sont contenues dans un supplément aux **Perspectives économiques en Afrique** de la Banque, publié le 30 janvier. La croissance de l'Afrique était alors prévue à 3,9% en 2020 et à 4,1% en 2021.

Le supplément avertissait que les perspectives de croissance pour 2021 et au-delà dépendraient largement de l'efficacité des gouvernements africains à aplatir la courbe de l'épidémie et des politiques de réouverture des économies. Charles Leyeka Lufumpa, économiste en chef par intérim et vice-président pour la Gouvernance économique et la gestion des connaissances à la Banque africaine de développement, affirme que «*pour rouvrir les économies, les décideurs politiques devraient adopter une approche progressive et graduelle qui évalue soigneusement les compromis entre le redémarrage trop rapide de l'activité économique et la préservation de la santé des populations*». «*Les activités économiques peuvent être relancées progressivement sur la base des risques de transmission des différents secteurs*», déclare Lufumpa.

La propagation du coronavirus en Afrique dépend en grande partie du degré de préparation des pays, de leur capacité à isoler les patients infectés du reste de la population et à les traiter, indique le rapport, qui relève que sur le plan clinique, seuls 21 des 54 pays d'Afrique ont les moyens de faire face aux épidémies. Le directeur exécutif du Consortium pour la recherche économique en Afrique et ancien gouverneur de la Banque centrale du Kenya, Njuguna Ndung'u, a décrit le supplément des Perspectives économiques en Afrique 2020 comme «*un outil de politique très important et utile pour les pays africains et qui arrive à point nommé*». «*Il sera utile maintenant et à l'avenir. Il nous donne d'importantes stratégies à court, moyen et long terme*», a-t-il ajouté, soulignant que des crises comme le COVID-19 présentent une bonne opportunité pour des réformes innovantes dans les pays.

Le supplément souligne que la courbe de la pandémie en Afrique est en train de s'aplatir progressivement, fait constater la Banque. Cependant, précise-t-elle, compte tenu des insuffisances des systèmes de santé et de la

(suite à la page 6)

FOOTBALL/ ANNULATION DE LA CAN FÉMININE

La CAF répond à la polémique

Face à la polémique suscitée par l'annulation de la CAN féminine 2020, Isha Johansen, la présidente de la Commission du football féminin à la CAF s'est exprimée samedi sur les raisons qui ont conduit la CAF à faire une croix sur la compétition.

Hervé A.

"*Le football féminin est une priorité absolue pour la FIFA. Nous ne devrions pas utiliser le coronavirus pour mettre de côté le football féminin. Au contraire, nous devons continuer à aider le football féminin car il a un bel avenir* ", a glissé le président de la FIFA Gianni Infantino, vendredi à l'occasion du World Football Summit.

La réponse de la CAF n'a pas tardé. Isha Johansen, présidente de la Commission du football féminin à la CAF. Celle qui occupe aussi la fonction de présidente de la Fédération sierra-léonaise de football a d'abord évoqué le désistement du pays-organisateur initialement prévu, le Congo-Brazzaville, en juillet 2019.

Il a fallu trouver un nouveau pays pour accueillir cette CAN qui devait réunir pour la première fois 12 équipes (contre 8 lors de chacune des 13 premières éditions). " *L'offre a été rouverte et nous avons reçu des propositions du Nigeria et de la Guinée* ", dévoile Isha Johansen.

Mais dans ces deux offres, un document essentiel était manquant à chaque fois: une lettre de soutien de la part des gouvernements respectifs. "*Si vous ne pouvez pas obtenir une lettre de soutien du gouvernement, cela devient complexe et problématique sur le long terme. On ne peut pas organiser une compétition sans soutien ou garantie du pays-organisateur* ", développe Isha Johansen.

L'annulation de la CAN 2020 est aussi due, sans surprise, à la pandémie de Covid-19 qui a provoqué la suspension des compétitions partout dans le monde. " *Le calendrier des éliminatoires a dû être repoussé indéfiniment* ", note la dirigeante. Et ce n'est pas le seul. L'ensemble du calendrier des compétitions de la FIFA a été chamboulé.

Résultat, " *il ne restait que deux fenêtres possibles pour les éliminatoires : en septembre et en octobre. (…) Il était vraiment très improbable que nous ayons été en mesure d'honorer ces matches en prenant en considération les voyages, les restrictions partout sur le continent…* ", poursuit-elle.

Isha Johansen est formelle : " *Ce n'est pas le fait de ne pas répondre aux attentes de chacun, ou de choisir l'option facile d'annuler la CAN féminine 2020 juste parce qu'il s'agit de football féminin. C'est bien parce que nous sommes face à des circonstances évidentes qui sont hors de notre contrôle. (…) Nous avons envisagé toutes les options encore, encore et encore, pour trouver la meilleure solution. Mais il n'y en avait pas d'autre.* "

La présidente de la Commission du football de la CAF ne jette aucune pierre aux gouvernements qui ne pouvaient se porter garants de l'organisation de cette CAN. Chaque pays a d'autres priorités "*à cause du Covid-19 qui a perturbé chaque économie dans le monde*". Elle estime qu'il est " *préférable d'en rester là et d'attendre de meilleurs jours* ", surtout que la CAF planche déjà sur " *l'organisation et la recherche d'un pays-hôte pour la CAN 2022, qui servira aussi d'éliminatoires pour la Coupe du monde féminine 2023*".

"*Le football féminin en Afrique rebondira avec style et sera encore plus fort. Il ne peut que s'améliorer*", promet Isha Johansen. " Dans la vie, certains défis sont là pour vous éprouver et vous rendre meilleurs, en particulier quand il s'agit de se relever face à certaines situations. C'est exactement ce qui est en train de se passer pour le football féminin durant cette pandémie de Covid ", conclut la Sierra-Léonaise.

LIGUE DES CHAMPIONS

L'Egypte se porte candidate pour abriter la suite de la compétition

Le ministère égyptien de la Jeunesse et des Sports a autorisé la Fédération de football de son pays à déposer sa candidature pour l'organisation les demi-finales et finale de la Ligue africaine des champions, annoncent des médias locaux.

"*La Fédération égyptienne de football annonce qu'elle fera acte de candidature dans les prochaines 48h*", indiquent les mêmes sources. L'Egypte dispose largement des infrastructures nécessaires. Problème : deux clubs égyptiens sont encore en lice, le Zamalek (contre le Raja Casablanca) et Al Ahly (face au Wydad Casablanca). Attribuer ce Final Four à l'Egypte risquerait donc d'être perçu comme une manière de favoriser les clubs locaux, malgré la probable absence de public en tribunes.

La Confédération africaine de football (CAF) avait annoncé, à l'occasion de la dernière réunion de son comité exécutif, la semaine dernière, sa volonté de faire jouer les demi-finales et la finale de la Ligue africaine des champions au stade Japoma de Douala, en septembre prochain.

Pour lutter contre la pandémie de la Covid-19, l'instance dirigeante du football africain avait décidé de délocaliser ses compétitions en un lieu unique, le reste des matchs de la Coupe de la CAF au Maroc et ceux de la Ligue des champions au Cameroun.

Des sources médiatiques ont annoncé samedi que le Cameroun, désigné hôte de la prochaine Coupe d'Afrique des nations (CAN) en janvier 2022 et des matchs de la LDC, a décliné l'offre en raison des fortes pluies qui sévissent généralement durant cette période dans le pays, mais aussi à cause du coronavirus. A priori, la CAF va donc devoir trouver un plan B.

Il y a quelques semaines auparavant, des médias nord-africains avaient annoncé la possibilité de tenir ses matchs de LDC africaine à Abu Dhabi aux Emirats arabes unis.

Le tirage au sort des demi-finales de la LDC programmées en septembre, ont donné les résultats suivants : WAC-Al Ahly et Raja de Casablanca-Zamalek.

En Coupe de la CAF, on aura Horoya AC-Pyramids FC et Hassania Agadir-RS Berkane.

ANGLETERRE

Manchester City pas privé de Coupe d'Europe

L'UEFA avait décidé de priver Manchester City de Coupe d'Europe pour les deux prochaines saisons, le Tribunal Arbitral du Sport n'est pas du même avis. L'instance internationale a annulé cette sanction.

Le Tribunal Arbitral du sport (TAS) a décidé lundi de lever la suspension de toute compétition européenne de Manchester City. Le 14 février dernier, le club avait écopé d'une suspension de deux ans et d'une amende de 30 millions, infligées par l'UEFA.

Le TAS a annulé la suspension, mais infligé une amende de 10 millions d'euros au club mancunien. "*Le jugement du TAS a souligné que nombreuses des infractions rapportées par la chambre juridictionnelle de l'Instance du contrôle financier des clubs (ICFC) n'étaient pas établies ou prescrites. Vu que les accusations de dissimulation malhonnête de fonds propres constituaient visiblement des violations plus importantes aux règles qu'une obstruction aux enquêtes de l'ICFC, il n'était pas approprié d'imposer une interdiction de toute participation à une compétition de l'UEFA*", a précisé le TAS dans son communiqué.

"*Vu les moyens financiers importants du club, l'importance de la collaboration dans les enquêtes de l'ICFC et le non-respect de ce principe par le club, le panel a jugé qu'une amende de 10 millions d'euros devait être imposée au club*", a conclu le TAS.

L'UEFA, l'Union des associations européennes de football, avait décidé d'infliger une telle sanction au club après avoir constaté de "*graves infractions*" du club par rapport aux règles de fair-play financier. L'UEFA accuse le club d'avoir surévalué ses revenus publicitaires portant sur la période 2012-2016.

Les 'Cityzens' avaient alors interjeté appel auprès du TAS. En juin, une audience s'était tenue par visioconférence avec les deux parties.

"*Le club se félicite de la décision d'aujourd'hui qui valide sa position et l'ensemble des preuves qu'il a pu présenter. Le club tient à remercier les membres du panel pour leur diligence et la procédure régulière qu'ils ont appliquée*", a réagi Manchester City.

De son côté, l'UEFA a précisé qu'elle "*prenait note*" de la décision du TAS. "*Le panel du TAS a estimé qu'il n'y avait pas assez de preuves pour confirmer les conclusions de l'ICFC et qu'un nombre de violations alléguées étaient prescrites en raison du délai de 5 ans prévu dans le règlement de l'UEFA.*" Deuxième de Premier League, Manchester City est donc autorisé à jouer en Ligue des Champions la saison prochaine.

Flambée de coronavirus en MLS

Mauvaise présage pour la NBA, dont la reprise est prévue le 30 juillet en Floride ? Les cas de coronavirus se multiplient parmi les équipes de la MLS (Major League Soccer), le championnat professionnel nord-américain. L'une des rencontres du tournoi de reprise, prévue dimanche 12 juillet entre D.C. United et le Toronto FC, a été reportée.

En cause, deux cas suspects de COVD-19 chez les joueurs. Les effectifs des deux équipes ont été testés à la veille du match. Les résultats ont fait apparaître un premier test positif chez un joueur, qui doit encore être confirmé, et un autre cas suspect.

La MLS a repris sa saison en début de semaine passée, après quatre mois d'arrêt, dans la " bulle " du complexe sportif et touristique du groupe Disney à Orlando. Mais deux équipes, Dallas et Nashville, ont déjà été contraintes de quitter la Floride en raison de nombreux cas de COVID-19 parmi les joueurs et l'encadrement.

Les 24 équipes invitées à disputer le tournoi de la MLS, qui doit normalement attribuer le titre avant la mi-août, sont placées dans des conditions sanitaires qui semblaient sûres. La NBA a adopté le même protocole, pour une reprise le 30 juillet à Orlando.

Un plan de soutien d'un million de francs suisses

La Fédération internationale d'escrime (FIE) vient en aide à ses membres. Elle annonce dans un communiqué avoir débloqué un fonds de soutien exceptionnel d'un montant d'un million de francs suisses (940 000 euros au cours actuel) pour l'année 2020.

Destiné à aider la communauté de l'escrime à surmonter les effets économiques de la pandémie de COVID-19, il concerne les fédérations nationales et les confédérations continentales, les organisateurs de compétitions, les athlètes et les juges.

Le plan de soutien a été initié par Alisher Usmanov, le président de la FIE, puis adopté par le comité exécutif de l'instance internationale. Il prévoit une allocation exceptionnelle à chaque fédération et confédération membre de la FIE, l'annulation de la cotisation annuelle à la FIE pour l'année 2020, l'annulation pour les organisateurs de compétitions des frais d'organisation pour la saison 2020-2021, une subvention financière prévoyant la participation d'un tireur par pays pour les championnats continentaux juniors en 2021, et enfin une allocation exceptionnelle pour les juges et arbitres désignés pour la saison 2019-2020.

La Chine referme ses frontières au sport international

La Chine a pris la décision de ne plus organiser certains événements majeurs du calendrier sportif international jusqu'à la fin de l'année 2020. L'annonce en a été faite jeudi 9 juillet par l'administration générale des sports.

Une mesure radicale et peu attendue, justifiée par la nécessité de freiner la propagation du coronavirus.

Cette décision devrait, en toute logique, affecter le Grand Prix de Formule 1 de Chine à Shanghai, les tournois de tennis du circuit ATP, dont le Masters 1000 de Shanghai, et WTA (Masters de Shenzhen), mais également le Tour de Guangxi cycliste.

Deux étapes de la Ligue de Diamant d'athlétisme sont également prévues avant la fin de la saison, à Shanghai le 19 septembre, puis dans une ville encore indéterminée le 17 octobre.

En revanche, les épreuves pré-olympiques pour les Jeux d'hiver de Pékin en 2022 ne sont pas menacées. Un même traitement de faveur serait réservé à " *d'autres événements importants* ", suggèrent les autorités chinoises, mais sans en préciser la nature.

L'affaire qui secoue le sport britannique

Une enquête de l'édition dominicale du quotidien britannique Daily Mail révèle un nouveau scandale de dopage à l'échelle d'un pays. Il concerne l'équipe britannique aux Jeux de Londres 2012.

Selon le Daily Mail, UK Sport aurait administré à 91 athlètes de la délégation olympique, issus de huit sports différents, une boisson énergétique appelée DeltaG. Jusque-là, rien de très répréhensible. Seul ennui, mais de taille : il était alors impossible de certifier que la boisson en question ne produirait pas d'effets secondaires ou n'entraînerait pas de contrôles antidopage positifs.

Le quotidien anglais révèle que les athlètes concernés auraient signé des décharges pour conserver le projet secret. Le produit contenu dans la boisson, destinée à l'origine aux forces spéciales militaires américaines, permettait un apport extérieur de corps cétoniques. Il a notamment été testé sur des rameurs et des cyclistes britanniques avant les Jeux de Londres en 2012.

Selon l'enquête du Daily Mail, 40 % des athlètes ayant testé ce produit ont été victimes d'effets secondaires au niveau gastro-intestinal. Ils ont été 28 à décider d'arrêter le test. UK Sport a évidemment démenti avoir mis la santé des sportifs en danger.

L'organisation britannique en charge du sport de haut niveau explique avoir consulté l'Agence mondiale antidopage (AMA) et les autorités britanniques de lutte contre le dopage avant de débuter le programme.

Sur les principaux marchés de la capitale / Selon les chiffres de l'INSEED

Recul de 0,7 point des prix en juin, en lien avec Tomates rondes et Gombos frais

Jean AFOLABI

En juin 2020, l'INHPC – Indice national harmonisé des prix à la consommation – s'est établi à 105,9 au Togo, traduisant un recul de 0,7% du niveau général des prix à la consommation contre une hausse de 0,2% le mois précédent. Ce recul est principalement dû à la baisse des indices des fonctions de consommation «Transports» (-3,9%), «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-0,6%), «Biens et services divers» (-2,4%), «Communication» (-2,0%), «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (-0,7%) et «Santé» (-1,0%). Le recul de l'indice global est cependant atténué par la hausse des indices des fonctions de consommation «Restaurants et Hôtels» (+0,4%), «Articles d'habillement et chaussures» (+0,4%), «Tabac et stupéfiants» (+2,2%) et «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (+0,2%).1

D'après l'Institut national de la Statistique et des études économiques et démographiques, la baisse de l'indice de la fonction de consommation «Transports» est soutenue par la régression des indices des postes suivants : «Carburants et lubrifiants» (-12,4%) et «Cycle, motocycle et véhicule à traction animale» (-0,1%). La baisse observée au niveau des indices de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» est due à la diminu-

Du gombo frais

tion des prix au niveau des postes ci-après : «Légumes frais en fruits ou racine» (-7,5%) ; «Agrumes» (-6,4%) ; «Autres fruits frais» (-5,6%) ; «Poissons et autres produits séchés ou fumés» (-1,1%) ; «Légumes frais en feuilles» (-3,5%) ; «Céréales non transformées» (-0,4%) ; «Fruits secs et noix» (-6,1%) ; «Pâtes alimentaires» (-1,2%) ; «Farines, semoules et gruaux» (-4,5%) et «Pains» (-1,3%). La baisse de l'indice des fonctions de consommation «Biens et services divers» ; «Communication» ; «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» et «Santé» est portée par les variations de prix des postes : «Autres services non compris ailleurs» (-5,7%) ; «Appareils et articles pour soins corporels» (-8,3%) ; «Autres effets personnels» (-2,9%) ; «Communication téléphonique» (-2,1%) ; «Combustibles liquides» (-13,0%) ; «Médicaments modernes» (-0,8%) et «Produits médicaux divers» (-4,1%).

Les postes ayant contribué à la hausse des indices des fonctions de consommation «Restaurants et Hôtels», «Articles d'habillement et chaussures», «Tabac et stupéfiants» et «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» sont : «Restaurants, cafés et établissements similaires» (+0,5%) ; «Chaussures enfants» (+4,0%) ; «Vêtements de dessus hommes» (+0,5%) ; «Chaussures femmes» (+1,3%) ; «Vin et boissons fermentées» (+5,8%) et «Services domestiques» (+10,2%).

Les produits en baisse d'indice

La diminution du niveau des indices observée en juin 2020 est le fait de la régression des prix des variétés suivantes : «Essence «SUPER» dans les stations-services administrés» (-15,5%) ; «Gas-oil ordinaire dans les stations-services administrés» (-15,2%) ; «Mélange 2 temps» (-11,9%) ; «Essence super de rue» (-4,3%) ; «Essence mélange de rue» (-3,2%) ; «Cyclomoteur type courant» (-0,8%) ; «Gombos frais» (-17,7%) ; «Tomates rondes (Pomme)» (-17,0%) ; «Concombre» (-10,3%) ; «Aubergine locale» (-1,4%) ; «Betterave» (-0,4%) ; «Citrons» (-14,5%) ; «Oranges locales» (-4,8%) ; «Mangue greffée» (-17,1%) ; «Ananas frais» (-14,5%) ; «Avocat» (-6,2%) ; «Pomme fruit» (-5,5%) ; «Manvi fumé (Hareng)» (-3,4%) ; «Lanhoinhoin (Poisson salé fermenté)» (-2,8%) ; «Akpala (Chinchard) fumé» (-2,6%) ; «Saloumon fumé» (-2,0%) ; «Doèvi (Anchois) fumé» (-1,2%) ; «Doèvi (Anchois) séché» (-1,1%) ; «Choux vert» (-14,0%) ; «Adémè» (-9,9%) ; «Gboman» (-0,6%) ; «Feuille de haricot» (-0,5%) ; «Maïs séché en grains crus vendu au grand bol» (-0,9%) ; «Riz importé longs grains vendu au petit bol» (-0,3%) ; «Noix de Coco sec» (-6,4%) ; «Noix de cajou» (-5,2%) ; «Spaghetti» (-1,2%) ; «Ablo» (-6,7%) ; «Akpan» (-6,7%) ; «Mawoè (Maïs en pâte)» (-4,5%) ; «Couscous de blé» (-0,3%) ; «Pain en baguette» (-2,8%) ; «Pain sucré artisanal sucré» (-2,0%) ; «Frais de mouture de maïs» (-7,6%) ; «Cure dents» (-18,8%) ; «Rasoir jetable Bic» (-1,8%) ; «Porte-monnaie» (-4,4%) ; «Sac de voyage ou de sports» (-1,7%) ; «Pétrole lampant à la pompe» (-17,4%) ; «Pétrole lampant vendu en vrac» (-10,6%) ; «Appel Heure creuse Togocel» (-15,8%) ; «Appel Operateur 1» (-15,1%) ; «Appel Heure normale Togocel» (-14,0%) ; «Appel Zone 3 (Togocel vers France)» (-1,1%) ; «Médicaments antiviraux» (-6,3%) ; «Médicaments cardiovasculaires (tension)» (-3,1%) ; «Sparadrap imperméable» (-13,9%) ; «Mercurochrome» (-6,7%) et «Alcool à 90°» (-3,1%).

Les prix ayant enregistré une hausse se rapportent entre autres aux variétés : «Ayimolou (Plat de riz-haricot)» (+1,7%) ; «Plat de fufu + sauce viande» (+1,2%) ; «Café au lait avec omelette (1/2 pain + 1 œuf)» (+1,0%) ; «Sandale pour enfants» (+6,5%) ; «Chaussure pour enfant en cuir/simili» (+5,9%) ; «Chaussure de tennis enfant» (+5,5%) ; «Jeans Pantalon - Imitation de marque pour homme» (+2,0%) ; «Chaussure de marche en plastique pour dame» (+5,0%) ; «Tchoukoutou local artisanal» (+6,8%) ; «Vin rouge de qualité supérieure (Bordeau)» (+0,6%) et «Employé domestique non déclaré» (+10,2%).

Tomates rondes

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a enregistré une baisse de 0,8% sur le plan national. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors produits frais) a régressé de 0,2%.

Les indices de prix des produits énergétiques et des «produits frais» ont respectivement fléchi de 6,2% et 0,9%. Au regard de la provenance, les prix des produits « importés » et «locaux» ont respectivement régressé de 1,6% et 0,4%. Du point de vue de la classification sectorielle, la baisse du niveau général des prix est due à celle des prix des produits des secteurs secondaire (-0,9%), tertiaire (-0,5%) et primaire (-0,7%). Pour ce qui est de la durabilité, la baisse observée provient de la diminution des prix des produits «non-durables» (-1,0%), des produits «durables» (-0,8%) et des «services» (-0,5%) atténuée par les prix des produits «semi-durables» (+0,2%).

En évolution trimestrielle

Le niveau général des prix en juin 2020 est demeuré stable comparativement à la situation en mars 2020 (évolution trimestrielle). Cette stabilité est imputable d'une part, à la régression des prix des produits des fonctions de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (-5,1%), «Transports» (-6,3%) et «Communication» (-4,8%) et d'autre part, à la progression des prix des produits des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+3,5%), «Restaurants et Hôtels» (+0,7%) et «Articles d'habillement et chaussures» (+0,9%). Du point de vue des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la stabilité du niveau général des prix en variation trimestrielle est à mettre à l'actif de l'évolution des prix des produits de l'«Energie» (-14,6%) atténué par les prix des «Produits frais» (+4,7%).

Au regard de la provenance, l'Institut national de la Statistique explique cette variation trimestrielle par la diminution des prix des produits importés (-2,5%) et l'augmentation des prix des produits locaux (+1,2%). Cet équilibre du niveau général des prix en évolution trimestrielle est induit, du point de vue de la durabilité, par la régression des prix des «Services» (-2,4%) jugulée par la hausse des prix des produits «Non durables» (+1,1%). Les variations respectives des prix des produits des secteurs tertiaire (-2,4%), secondaire (-0,7%) amorties par les prix des produits du secteur primaire (+6,5%) ont contribué à la stabilité trimestrielle du niveau général des prix.

En glissement annuel

En glissement annuel (par rapport à juin 2019), le niveau général des prix a reculé de 0,4%, conséquemment à la baisse de prix des fonctions de consommation «Transports» (-6,0%), «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-0,8%) et «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (-1,1%).

Quant aux nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la baisse constatée en glissement annuel, est la résultante de la diminution des prix des «Produits frais» (-2,3%) et des produits de l'«Energie» (-11,2%) amortie par la hausse des prix des produits «Hors Energie et Produits frais» (+1,5%).

Au regard de la provenance, cette évolution annuelle s'explique essentiellement par la baisse des prix des produits «importés» (-2,3%). Quant à la durabilité, la régression du niveau général des prix sur le plan national a été influencée par la diminution de prix des produits «Non durables» (-0,9%) et «Durables» (-0,8%) amortie par la hausse des prix des «Services» (+1,1%) et des produits «Semi-durables» (+0,9%). En ce qui concerne les secteurs de production, la baisse annuelle du niveau général des prix découle de la baisse des prix des produits des secteurs «secondaire» (-0,5%) et «primaire» (-1,9%) et de la hausse des prix des produits du secteur «tertiaire» (+1,1%).

Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois au niveau national, est de 0,6% en juin 2020 (0,8% le mois précédent).

Exécution du Programme d'appui à la décentralisation

Trois communes appuyées dans la gestion de leur marché

Late Pater

L'AGETUR-Togo – Agence des travaux urbains –, en maître d'ouvrage délégué du Programme d'appui à la décentralisation (PAD), sollicite des offres sous plis fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour la mission d'Appui à l'amélioration de la gestion des marchés de Tsévié (Zio 1), Kpalimé (Kloto 1) et Sokodé (Tchaoudjo 1). L'objectif général de la mission consiste à élaborer un plan et un système d'occupation, y compris un outil de réservation de places, et de gestion des marchés en étroite collaboration avec les conseils communaux afin de pouvoir mettre à disposition de chaque commune un moyen de collecte digitale des taxes. Ces Services sont à réaliser dans un délai de quatre (4) mois, précise l'Agetur. Les manifestations d'intérêt sont attendues à la fin du mois, au plus tard.

Le PAD, dont les communes bénéficiaires sont Kpalimé, Tsévié et Sokodé, est financé par la coopération allemande, précisément la banque de développement KfW. Il a pour objectif de renforcer la capacité de ces villes à travers la promotion des circuits économiques de proximité, le renforcement des capacités des administrations communales et autres acteurs locaux pertinents et la mise en place et gestion pérenne d'un système innovant de suivi-évaluation par les citoyens. Le montant total du financement du PAD est estimé à 5 millions d'euros, soit 3,814 milliards de francs Cfa. Son financement a été signé le 10 décembre 2013 et sa durée d'exécution est de 55 mois.

Le 18 septembre 2019, le PAD troisième version a été signé entre le Togo et le KfW à Lomé. KfW venait de mettre à la disposition du Togo une enveloppe de 8 millions d'euros, environ 5 milliards de francs, destinée à la construction des mairies dans les nouvelles communes du Togo. Ce financement constituait la troisième phase du Programme d'appui à la décentralisation (PAD 3). Depuis 2012, à travers les PAD 1 et PAD 2, l'Allemagne accompagne le Togo dans la gouvernance locale, en accordant 17 millions d'euros pour le renforcement des capacités de huit (8) villes secondaires du Togo.

Covid-19 / Selon les prévisions de la Banque africaine de développement

Rebond de croissance économique de 3% attendu pour l'Afrique en 2021

(suite de la page 4)

protection sociale, le virus reste une menace pour les vies humaines et les moyens de subsistance des populations. Le continent demeure également vulnérable à d'autres menaces, comme les nuées de criquets en Afrique de l'Est, ou encore les évènements climatiques extrêmes.

Selon le rapport de la Banque, l'Afrique pourrait perdre entre 145,5 milliards et 189,7 milliards de dollars américains de croissance en 2020. Hanan Morsy, la directrice du Département des politiques macroéconomiques, des prévisions et de la recherche à la Banque africaine de développement affirme que «*le supplément des Perspectives économiques en Afrique 2020 montre que pour la première fois depuis un demi-siècle, l'Afrique serait confrontée à une récession économique en raison des retombées de la pandémie de COVID-19. Cela affecterait les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté car on estime que 49 millions d'Africains pourraient être poussés dans la pauvreté, avec environ 30 millions d'emplois sur le point de disparaître. Les décideurs politiques doivent agir rapidement pour atténuer l'impact de la crise sur les groupes vulnérables grâce à des mesures de protection sociale bien ciblées*».

Reprise des vols sous régionaux / Sous réserve d'autorisations

Air Côte d'Ivoire annonce Lomé et Niamey à compter du 21 juillet

La compagnie aérienne Air Côte d'Ivoire a annoncé une reprise progressive de ses vols vers la sous-région, à commencer par Dakar, Libreville et Cotonou, mais toujours sous réserve de réouverture des frontières dans les pays concernés par la pandémie de Covid-19. Après avoir rétabli ses vols domestiques depuis le 26 juin 2020, et profitant de la réouverture des frontières du pays le 1er juillet, la compagnie nationale ivoirienne relance des routes en Afrique au départ de sa base à Abidjan-Houphouët Boigny. A partir du 13 juillet, elle recommencera à voler en direction des aéroports de Dakar au Sénégal, Cotonou au Bénin et Libreville au Gabon. A compter du 21 juillet sous réserve d'autorisations gouvernementales, Air Côte d'Ivoire fera son retour à Lomé au Togo et Niamey au Niger.

Puis à partir du 1er aout (avec les mêmes réserves), elle compte redécoller à destination d'Accra au Ghana, Lagos au Nigeria, Kinshasa en République Démocratique du Congo, Ouagadougou au Burkina Faso, Monrovia au Liberia, Freetown en Sierra Leone, Brazzaville et Pointe-Noire au Congo, Yaoundé et Douala au Cameroun, Bamako au Mali et Conakry en Guinée.

Air Côte d'Ivoire rappelle qu'au départ, à l'arrivée ou en transit à Abidjan, "tout passager est soumis au renseignement obligatoire du formulaire de Déclaration de Déplacement par Voie Aérienne - DDVA)".

En cette période de coronavirus

NOUVELLES OBLIGATIONS À DESTINATION OU EN PARTANCE DE LOME

L'application mobile TOGO SAFE exigée pour tous les voyageurs

Late Pater

C'est le signe que les derniers réglages se font pour la reprise des vols à l'aéroport de Lomé. Et c'est le site officiel *voyage.gouv.tg* qui en donne les détails. Ainsi, d'après les **procédures générales**, tout voyageur en provenance ou à destination de Lomé devrait souscrire à une assurance médicale ou de voyage lors de l'achat de son billet, s'il ne dispose pas déjà d'une assurance maladie internationale. Les voyageurs au départ de Lomé doivent se soumettre, **72 heures avant leur départ, à un test** PCR COVID-19. Un laboratoire dédié au dépistage des passagers au départ de Lomé est érigé à l'ancienne aérogare de l'aéroport international Gnassingbé Eyadema de Lomé, pour ces tests de dépistage de la COVID-19. De même, tous les voyageurs à destination de Lomé doivent **se soumettre à un test** PCR COVID-19 **dès leur arrivée** à l'aéroport international Gnassingbé Eyadema. Un laboratoire dédié au dépistage des passagers à l'arrivée est érigé à la nouvelle aérogare de l'aéroport international Gnassingbé Eyadema de Lomé pour les tests de dépistage de la COVID-19. Tous les voyageurs doivent installer, à leur arrivée à l'aéroport international de Lomé, l'application mobile de contact tracing TOGO SAFE, et de la garder active pendant toute la durée de leur séjour ou au moins 30 jours à compter de leur arrivée au Togo. *A défaut de télécharger cette application, les voyageurs à l'arrivée sont soumis à une quatorzaine au sein des structures de suivi mises en place par l'Etat. Les frais qui y sont associés sont à la charge du voyageur et se chiffrent à 500.000 francs Cfa*.

Procédures pour les passagers à destination de Lomé. *Avant leur départ de l'étranger*, tous les voyageurs sont tenus de remplir le formulaire de déclaration de santé et d'immigration ; de payer pour le test PCR COVID-19 à effectuer au laboratoire dédié au dépistage des passagers à l'arrivée, situé à la nouvelle aérogare de l'aéroport international Gnassingbé Eyadema de Lomé – le paiement doit être fait via Flooz, T-Money, une carte bancaire VISA ou Mastercard et un reçu électronique contenant un QR-Code servant de preuve de paiement est envoyé par email à la suite du paiement ; d'imprimer le reçu électronique qui sert de preuve de paiement. Les compagnies aériennes doivent vérifier à l'embarquement que le voyageur possède cette preuve de paiement, sans laquelle il ne peut voyager.

A l'arrivée à l'aéroport de Lomé, le test PCR COVID-19 obligatoire et l'activation de l'application TOGO SAFE sont obligatoires pour tous les voyageurs, avant de quitter l'aéroport de Lomé pour leur lieu de résidence. Pour faciliter l'activation de l'application, les voyageurs qui ne disposent pas de carte SIM locale, en reçoivent une, s'ils le souhaitent. Le numéro de téléphone associé à la carte SIM doit être utilisé pour activer l'application TOGO SAFE. Tous les voyageurs sont aussi tenus rester chez eux et s'isoler jusqu'à ce qu'ils obtiennent par SMS et par email les résultats de leur test PCR COVID-19 – les voyageurs testés positifs sont placés en quarantaine stricte de 21 jours minimum au sein d'une structure de suivi mise en place par le Gouvernement et doivent prendre en charge tous les frais qui y sont associés ; de respecter les gestes barrières (port d'un cache-nez, maintien d'une distance sociale de 2 mètres, lavage régulier des

mains, etc.) et l'ensemble des mesures énoncées par le Gouvernement togolais pour endiguer la propagation du virus sur le territoire.

Procédures pour les passagers en partance de Lomé. *Avant le départ de Lomé*, tous les voyageurs sont tenus de remplir le formulaire de déclaration de santé et d'immigration et de s'acquitter des frais à payer pour le test PCR COVID-19, qui doit être effectué 72 heures avant le départ ; de payer les frais du test PCR COVID-19 via Flooz, T-Money, une carte bancaire VISA ou Mastercard ; se rendre au laboratoire dédié au dépistage des passagers au départ de Lomé, situé à l'ancienne aérogare de l'aéroport international Gnassingbé Eyadema de Lomé, pour effectuer le test PCR COVID-19. Les voyageurs doivent être munis de leur pièce d'identité, de leur billet d'avion et du reçu électronique attestant du paiement des frais du test PCR COVID-19. Les résultats du test sont envoyés par SMS et par mail, dans un délai de 24 heures.

Les voyageurs testés positifs peuvent être placés en quarantaine stricte pendant 21 jours au sein d'une structure de suivi, mise en place par le Gouvernement. Ils doivent prendre en charge tous les frais qui y sont associés. Les compagnies aériennes s'engagent à modifier sans frais les billets des voyageurs testés positifs et de leurs accompagnants. Tous les voyageurs autorisés à quitter le Togo doivent également respecter les gestes barrières (port d'un cache-nez, maintien d'une distance sociale de 2 m, lavage régulier des mains, etc.) et l'ensemble des mesures restrictives énoncées par le Gouvernement du pays d'accueil.

A noter que, le 10 juillet dernier, 64 Togolais ont été rapatriés à Lomé, par un vol spécial, en provenance de France et des pays de l'Union européenne. C'est la suite des opérations de rapatriement des ressortissants.

Marketing de réseau

Un secteur d'activité qui a pignon sur rue

Etonam Sossou

S'il y a un domaine d'activité qui attire les togolais depuis quelques années, c'est bien le marketing de réseau. Dans un environnement socio-professionnel marqué par le chômage, où le secteur informel emploie la majorité de la population active, cette activité est apparue pour certains comme un gilet de sauvetage.

Et le contexte de crise sanitaire généré par le Covid-19 ne fait que confirmer cet engouement. En ces temps de pandémie, le marketing de réseau s'est, en effet, révélé être l'un des terrains ayant le moins souffert de la crise sanitaire.«J'ai vendu en cette période plus de produits que d'habitude étant donné que mon entreprise fabrique beaucoup de compléments alimentaires qui boostent l'immunité. En outre, mon réseau s'est agrandi car de nouveaux vendeurs ont rejoint nos rangs après avoir perdu leur emploi», explique Dede Amegninou, Communicatrice de formation.

Le principe du marketing de réseau est simple. Il s'agit tout d'abord de vendre un produit à travers un réseau de distributeurs agréés, et non par le biais de points de vente. Le but de cette stratégie est de réduire au maximum le nombre d'intermédiaires entre l'usine et le consommateur. Second volet du mécanisme: la duplication, qui permet au distributeur de parrainer d'autres vendeurs à qui il apprendra à faire ce qu'il fait, c'est-à-dire vendre des articles et constituer un réseau.

Ce secteur d'activité a fini par s'imposer comme la solution miracle au problème du sous-emploi, et une alternative sérieuse pour beaucoup de togolais. Désormais, étudiants comme jeunes cadres à l'emploi précaire y trouvent le moyen d'arrondir leurs fins de mois. Dede Amegninou n'a de cesse de louer les mérites de l'activité depuis sa première souscription dans une entreprise de marketing de réseau bien connue au Togo. «Cette activité a changé ma vie. J'y trouve mon compte. J'ai déjà recruté des équipes que je coache dans mon réseau. C'est un métier qui m'a permis de faire des rencontres fructueuses avec des gens de toutes les classes, et même d'autres pays», confie-t-elle Joyeuse.

Le principe veut que pour gagner davantage il faille attirer du monde dans son réseau. Généralement, c'est dans leur environnement immédiat que les agents recrutent et pour ce faire, ils ne tarissent pas d'imagination. Entre porte-à-porte, cooptation en ligne et appât du gain facile, les moyens les plus divers sont mis à contribution. Des pratiques qui frisent parfois le harcèlement.

Contacté par une amie qui voulait l'entraîner dans son réseau, Serge Alinou est resté sceptique alors que cette dernière lui faisait miroiter monts et merveilles.«Une ami a voulu me convaincre de rejoindre son réseau. Elle est allée jusqu'à me dire que mon adhésion était la seule preuve que notre amitié est sincère. J'ai vu ça comme de la pure manipulation et je lui ai dit que je n'étais pas intéressé», confie-t-il.

Si le secteur du marketing de réseau a permis à certains de se créer une niche d'opportunités, d'autres disent y avoir malheureusement être déçus. Las d'attendre les millions que lui faisaient miroiter les vendeurs d'une entreprise du domaine, Diane N'kem a dû jeter l'éponge.«Je n'en pouvais plus. Ceux qui m'ont recruté sont venus me dire que j'allais gagner de l'argent et devenir riche. Ils m'ont demandé de faire entrer mes amis et les membres de ma famille. J'ai réalisé que c'était faux car je voyais le temps passer et les millions que j'étais censé gagner chaque semaine n'arrivaient toujours pas. Mon chef m'avait expliqué que c'était parce que je n'avais pas réussi à ramener beaucoup de personnes», relate-t-il.

«Qui leur a dit que le marketing de réseau était un reposoir? Il faut mériter le succès», rétorque le leader d'une autre entreprise du secteur. Le problème de ceux qui se plaignent, ajoute-t-il, vient du fait qu'ils sont sous-informés et qu'ils prennent les choses pour acquises.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°602
de LOTO KADOO du 03 Juillet 2020

La LONATO a procédé Vendredi dernier à son siège au 603è tirage de LOTO KADOO.
Conformément aux règle du LOTO KADOO le tirage de ce jour se fera directement sans bonus, car les deux derniers ont été avec bonus.

Lors du précédent tirage de LOTO KADOO ce sont essentiellement des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont été enregistrés dans la plupart des villes du pays. Toutesfois, la ville de KPALIME s'est démarquée par deux lots de 1.000.000F CFA, remportés auprès des opérateurs 40052 et 10025.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS,
UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°603 de LOTO KADOO du 10 Juillet 2020

Numéro de base

59	64	60	74	39

LOTO SAM

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°158
DE LOTO Sam du 04 Juillet 2020

Le tirage N°159 du LOTO Sam a eu lieu Samedi 11 juillet 2020 et a fait naturellement des heureux gagnants.
Lors du précédent tirage de LOTO Sam, ce sont surtout des gagnants de lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 1.000.000F CFA qui ont été enregistrés dans la plupart des villes du pays.
Seule la ville de Lomé a recencé des gagnants de deux lots de 1.000.000F CFA et un lot de 1.500.000F CFA gagnés auprès des opérateurs 70721, 70230 et 60724.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°159 de LOTO SAM du 11 Juillet 2020

Numéro de base

60	89	21	16	57

TRANCHE COMMUNE ENTENTE 2020

TCE 2020

GAGNES JUSQU'À

10 MILLIONS

AU TIRAGE

DU 24 JUILLET 2020 À NIAMEY

NUMERO DE TIRAGE SITUÉ DANS LA ZONE DE GRATTAGE

LONATO

Jouez petit et Gagnez gros !

MOINS 18 ANS